



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

8 rue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @ mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N°2024-II-92 – 5.8

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL POUR CELEBRER UN MARIAGE À Madame Laëtitia LAUTRU, Conseillère municipale

Le Maire de la commune de Cerny,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 modifié,
qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses
fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
CONSIDÉRANT l'empêchement du Maire et des Adjoints,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Laëtitia LAUTRU, Conseillère municipale, est déléguée en l'absence
du Maire et des Adjoints, pour exercer les fonctions d'officier d'état civil lors du mariage de
Monsieur MARTEAU Kevin Alain et Madame LAUTRU Alisson Michèle Gilberte qui aura
lieu le samedi 21 septembre 2024.

Article 2 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté
qui sera notifié à l'intéressée et inscrit au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Sous-Préfet et au procureur de la
République.

Fait à Cerny, le 19 septembre 2024
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de
pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un
délai de deux mois à compter de sa publication.